

**FORMULE COMPLETE 62.50 Euros**, regroupe toutes les options du contrat.

**OPTION N° 1.** ASSURANCE OBLIGATOIRE CHASSE + EXTENSION GARDE CHASSE.  
**25.50 Euros TTC.**

- \* Actes de chasse et destruction de nuisibles.
- \* RC chiens en action de chasse.
- \* RC du fait de l'arme (nettoyage).
- \* RC vis-à-vis des membres de la famille.
- \* RC propriétaire ou gardien de palombières ou de terrain de chasse à titre personnel.

**EXTENSIONS « GARDE PARTICULIER ».**

RC personnelle du fait de l'activité de garde particulier.

RC du fait des chiens HORS chasse (2ème ligne).

RC « ball-trap ».

Garanties obligatoires et facultatives souscrites accordées à l'année (date sur date).

**DOMMAGES AUX CHIENS DU GARDE** inclus frais vétérinaires.

A hauteur de 152 €/saison pour le premier chien tatoué désigné..... GRATUIT.

SUPPLEMENT OU AUTRE CHIEN, par tranche de 152€..... 11.00 €.

SAUF chiens allant au sanglier ou de déterrage par tranche de 152€ ..... 33.50 €.

**OPTION N° 2.** ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT **14.50 Euros TTC.**

Objet : payer un capital de 35 000 € (ou à son conjoint ou à ses ayants-droits) en cas d'invalidité totale et définitive (3ème catégorie) ou décès lorsqu'ils résultent accidents de chasse ou survenus dans le cadre de ses **missions** de garde particulier (**y compris trajets**) ou de chute de palombières.

La garantie joue également pour les invalidités permanentes partielles **de plus de 15%**, dans le cas, le capital est réduit proportionnellement selon le barème.

Exemple : Infirmité de 50% selon le barème, paiement d'un capital de : 35000€ x 50% = 17 500 €.

Au-delà de 65 ans les capitaux sont réduits de 20% par an jusqu'à 70 ans.

**OPTION N° 3.** INDEMNITES JOURNALIERS ET FRAIS MEDICAUX **14.00 Euros TTC.**

\*Objet : Donner un complément de ressources de 10€/jour du 8ème au 365 ème jour d'arrêt de travail résultant d'un accident de chasse ou survenu à l'occasion des activités de garde-chasse ou de chute de palombière.

\*Pour les gardes âgés de plus de 65 ans ou qui n'ont plus d'activité professionnelle, l'indemnité n'est versé qu'en cas et pendant l'hospitalisation.

\*Payer les frais médicaux consécutifs à un accident garanti et restant à charge du garde après remboursement par ses autres régimes (SS, Mutuelles ...).

\*Montant de la garantie : 1050€.

**OPTION N° 4.** EXTENSION GARDE-PECHE / FORESTIER / DOMAINE ROUTIER / PIEGEUR / RC FORMATION PERMIS ET ACCOMPAGNATEUR + PROTECTION JURIDIQUE.  
**14.50 Euros TTC.**

# FDGCP 06

Contrat assurance saison 2021 / 2022.

Cher collègue.

Si vous désirez contracter une assurance auprès du cabinet OURLIAC, je vous demande de

me retourner le coupon ci-dessous accompagné d'un chèque à l'ordre de : **FDGCP 06.**

NOM : .....

PRENOMS : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

GARDE DE LA SOCIETE DE : .....

Mon du chien : ..... Race : ..... Age : ..... Sexe : .....

N° de LOF ou de Tatouage : .....

Chien allant au sanglier: OUI / NON

\*\*\*\*\*

OPTION COMPLETE	OUI / NON
OPTION N°1.	OUI / NON
OPTION N°2.	OUI / NON
OPTION N°3.	OUI / NON
OPTION N°4.	OUI / NON

\*\*\*\*\*

**Merci de retourner ce courrier à :**

Monsieur FERRARI PHILIPPE  
20 allée Claude Monet  
Colline des Chênes  
06530 PEYMEINADE

Tel : 06 07 06 54 11

Mail : ferrari.philippe@sfr.fr